
**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2018**

Séance ordinaire

L'an deux mille dix-huit, le 22 juin à 19h00, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 14 juin 2018 se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur GOULET Dominique, Maire.

Etaient présents : MM. BELLENGER Thierry, BENSAKHRIA Naïm, DROUET Dominique, FLEURY Serge, TAUVEL Pascal, LATOURTE Yann, et Mmes ENAULT-MULLOT Sandrine, MASSON Martine, LAMAILIERE Laurence.

Absent excusé : Mr BOULET Jean-François, Mme CORDIEZ Amélie.

Absent non excusé : Néant

Procuration : Néant

Secrétaire de séance : Mme ENAULT-MULLOT Sandrine (art. L.2121-15 du CGCT)

Nbre de membres en exercice : 12 Présents : 10 Suffrages exprimés : 10

1 - Lecture du procès-verbal de la séance précédente, lequel est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

2 – Désignation des délégués du CNAS - (DELIB 41/2018)

Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à désigner les délégués qui représenteront la commune au sein du Comité National d'Action Sociale.

Conformément aux dispositions des statuts du Comité National d'Action Sociale, le Conseil Municipal désigne Mme MASSON Martine, Adjointe au maire, comme déléguée des élus et Mme MOREL Rosemarie, comme délégué des agents.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

3 – Règlement de la Salle Polyvalente - (DELIB 42/2018)

Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées lors des dernières réservations de la salle polyvalente, notamment pour l'option ménage et les locations des extérieurs.

Aussi, il donne lecture de deux articles du règlement qui ont été supprimés au fil du temps, à savoir :

- **« Répartition des charges**

La location de la salle inclut le ménage, les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage. Cependant, avant la restitution des clés, vous devez débarrasser la salle de vos affaires personnelles et balayer l'ensemble des pièces. »

- **« Pour bénéficier du Tarif "Tourvillais"**

CONDITIONS : - Habiter Tourville-les-Iffs
- Ne pas louer la salle pour autrui (membre de la famille, amis... etc)

SANCTIONS : En cas de fausse déclaration, le locataire se verra appliquer le tarif des extérieurs pour la présente location et celles à venir.

Après délibération, le conseil municipal **DECIDE** d'adjoindre ces rubriques au règlement intérieur en vigueur.

Concernant les demandes de remboursement des arrhes en cas d'annulation, il est décidé de procéder au remboursement de celles-ci, si la salle trouve reprenneur pour les dates ainsi libérées.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

4 – Redevance d'Occupation du Domaine Public - (DELIB 43/2018)

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal TAUVEL.

Réseau Gaz

Vu le Décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 qui fixe les prix de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Routier Communal payable par les Opérateurs de Réseaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2008,

Monsieur TAUVEL Pascal fait part aux membres du conseil municipal du montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal dû par GRDF au titre de l'année 2018, à savoir :

Calcul RODP	Montant RODP 2018
[(0.035€ x 599)+100€] x 1.20	145.16 €
Total	145.16 € arrondi à 145.00 €

Réseau Télécom

Vu le Décret 2005-1676 du 27 décembre 2005 qui fixe les prix de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Routier Communal payable par les Opérateurs de Réseaux,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2008,

Monsieur TAUVEL Pascal fait part aux membres du conseil municipal du montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public Communal dû par France Télécom au titre de l'année 2018, à savoir :

	Patrimoine au 31 Déc 2017	Dont travaux réalisés en 2017
Souterrain (km)	12.611	0
Aérien (km)	5.077	0
Surface au sol (Cabines,...) (m²)	0.5	0

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE** les montants des redevances arrêtées comme suit :

- France Télécom 774.39 Euros arrondi à 774 Euros,
- GRDF 145.16 Euros arrondi à 145 Euros.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

5 – Adhésion aux Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds de Solidarité Logement - (DELIB 44/2018)

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine MASSON.

FAJ 76 - Mme Martine MASSON présente au Conseil Municipal le courrier du Département sollicitant le renouvellement de la participation communale au Fonds d'Aide aux Jeunes 2018. Elle explique que ce fonds

visé à aider les jeunes, âgés de 18 à 25 ans, rencontrant des difficultés financières ponctuelles. La participation communale est calculée sur la base de 0.23 Euro par habitant, ce qui représenterait pour Tourville une participation de 124,20 € au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de participer au dispositif du FAJ pour l'année 2018

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

FSL 76 - De la même façon, Mme Martine MASSON présente le fonds de solidarité logement. Celui-ci a pour but d'attribuer des aides financières sous forme de cautionnements, prêts ou subventions pour accéder à un logement ou s'y maintenir, aux personnes qui entrent dans un logement locatif ou qui étant locataires se trouvent dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement du loyer, des charges, des frais d'assurance, ou encore des fournitures d'énergie et d'eau. L'adhésion de 2017 s'élevait à 429.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DECIDE de participer au dispositif du FSL pour l'année 2018,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

6 – Travaux à la Broche à Rôtir (chemin M. COLLADO/Mme MEROLA)

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a reçus pour des travaux sur le chemin rural n°8 entre M. COLLADO et Mme MEROLA. Deux devis ont été reçus, à savoir :

EMTA	5 420 € HT
SL. LOC	2 881.82 HT

Par ailleurs, il annonce que des travaux de voirie seront également nécessaires dans la sente rurale n° 27 dite chemin des amoureux et la voie communale n° 11 dite route d'Ygneauville, et présente quelques chiffres, à savoir :

Ste des amoureux (SR 27)	
Estimation SNET	407M ² 10 704.10 € HT

Route d'Ygneauville (VC 11)	
Estimation des 2 lfs	185 M ² 21 645.00 € HT

L'ensemble de ces voies desservent des habitations et figurent sur le tracé des chemins de randonnée. Un programme commun sera à l'étude.

7 – Dénomination de l'Aire de jeux - (DELIB 45/2018)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un abri offert par l'entreprise de Monsieur PALFRAY sera installé auprès du terrain de pétanque.

Par ailleurs, il demande aux membres du conseil leur avis sur le nom qui pourrait être attribué à cet espace constitué du multisport, du terrain de pétanque et de l'aire de jeux des petits. Il propose de lui donner le

nom d' « ESPLANADE CLAUDE STEFANINI ». Il a, au préalable, demandé l'autorisation à la famille qui a accepté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

8 – Lotissement Communal – Demande d'exclusivité - (DELIB 46/2018)

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal TAUVEL.

Monsieur TAUVEL Pascal informe le Conseil Municipal que l'agence PAILLETTE Immobilier a de nouveau proposé ses services pour la vente de terrains dans le lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accepter l'offre de PAILLETTE Immobilier pour la vente de 3 lots dans le lotissement communal pour une période exclusive de deux mois à compter du 1er juillet 2018.

- et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 09 / Vote contre : 00 / Abstention : 01

9 – Recensement de la Population – CARTE CADEAU (DELIB 47/2018)

Monsieur le Maire propose de récompenser les agents, Thierry Cadinot et Danielle Merola, pour le travail accompli lors du recensement de la population.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE d'attribuer une carte cadeau à chacun des agents en fonction de son implication,

Vote pour : 07 / Vote contre : 00 / Abstention : 03

PROCEDE au vote (7 participants)

	T. CADINOT	D. MEROLA	1er VOTE	2ème VOTE
1 ^{ère} proposition :	100 €	200 €	Pour : 3	Pour : 4
2 ^{ème} proposition :	50 €	150 €	Pour : 3	Pour : 3
3 ^{ème} proposition :	75 €	175 €	Pour : 1	

OPTE pour la 1^{ère} proposition.

10 – Adhésion à la convention de mutualisation de la prestation de service de vérification et d'entretien des hydrants proposée par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral - (DELIB 48/2018)

Dans le cadre des travaux menés au sein de la Commission Mutualisation de la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral, un besoin commun s'est fait sentir en matière de vérification et entretien des hydrants dans les communes.

Un recensement a été effectué et une consultation a été lancée.

Deux propositions ont été remises.

Suite à l'analyse des offres, il a été décidé de retenir l'offre de la société VEOLIA qui s'est avérée la mieux disante.

Aussi, chaque commune devra souscrire individuellement un contrat auprès de VEOLIA dans les termes fixés dans l'offre remise par le prestataire (coût de la prestation, nombres d'hydrants...)

Une convention sera établie par la Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral listant l'ensemble des communes souhaitant profiter de cette prestation de service mutualisée.

Après délibération, le conseil municipal

AUTORISE Monsieur le Maire :

- à signer la convention correspondante,
- à signer le contrat qui sera établi entre la commune et VEOLIA, prestataire choisit pour la vérification et l'entretien des hydrants.

Et **DECIDE**

- d'inscrire les crédits correspondants au budget principal de la collectivité

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

11 – Cession de Terrain entre M. DESJARDINS Jean-Pierre et la Commune - (DELIB 49/2018)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec M. et Mme DESJARDINS Jean-Pierre pour la parcelle située en face l'école. Il rappelle qu'un emplacement « PMR » y a été réalisé avec leur autorisation. Cependant, il serait utile d'intégrer ce terrain au patrimoine communal. Les propriétaires y sont favorables et laissent le choix du notaire à la commune. Cette cession serait réalisée à titre gracieux, seuls les actes notariés seraient à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE d'accepter la rétrocession de la parcelle cadastrée A 758,
et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes afférents à cette décision.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

12 - Lotissement Communal – Demande d'exclusivité - (DELIB 50/2018)

Monsieur le Maire donne la parole à M. Pascal TAUVEL.

Monsieur TAUVEL Pascal informe le Conseil Municipal que l'agence LAFORET de Fécamp nous propose également ses services pour la vente d'un terrain dans le lotissement.

Après délibération, le Conseil Municipal,

- **DECIDE** d'accepter l'offre de l'agence LAFORET de Fécamp pour la vente d'un lot dans le lotissement communal pour une période exclusive de deux mois à compter du rendez-vous fixé au 12 juillet prochain.

- et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

Vote pour : 10 / Vote contre : 00 / Abstention : 00

13 – Informations

Logements de l'école : loyers impayés

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Martine MASSON.

Madame MASSON Martine informe le conseil municipal des difficultés rencontrées par les différents locataires pour le paiement des loyers.

Pour Mme FAUVEL – Petit logt : la situation s’améliore, il reste un loyer de retard en plus du loyer en cours.

Pour M. THIEULENT – Grand logt : la situation est plus inquiétante, cependant, Monsieur le Maire a rencontré les locataires qui se sont engagés à régulariser la dette avant la fin de l’année.

Enfouissement des lignes à la Broche à Rôtir

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu’une réunion s’est tenue à la mairie et avait pour thème : l’enfouissement des lignes à la Broche à rôtir. A cette séance, il a été évoqué l’intérêt pour la commune de profiter des travaux sur le réseau d’eau potable pour mettre en souterrain les lignes électriques et télécom.

Monsieur le Maire souligne les éléments suivant :

- La mutualisation proposée par le SDE en matière d’emprunt
- Les travaux Télécom subventionné à hauteur de 30 % au lieu de 0 auparavant
- Les prêts de la commune arrivent à échéance en 2021
- La fin annoncée du SIAEPA (transfert des compétences à l’Agglo)

Une étude chiffrée est en cours de réalisation.

Acquisition de matériels

Monsieur le Maire informe le conseil que le matériel a été acheté auprès de la Sté DEHONDT pour un montant global de 3731 € TTC.

Pour le moment, 8 bouteilles de propane ont été achetées. Monsieur le Maire annonce qu’il faudra lancer un appel d’offres l’an prochain pour l’achat de bouteilles de gaz. Madame ENAULT-MULLOT suggère de mutualiser avec les communes équipées en désherbeur thermique.

Protection des données / Licence d’autorisation – copies d’articles de presse

Monsieur le Maire annonce que ces deux sujets seront à l’ordre du jour d’une prochaine séance et qu’il attend pour le moment des éléments complémentaires de la part de la Communauté d’Agglomération.

Fête du village

La fête du village aura lieu le 30 juin 2018. Les conseillers sont invités à y participer activement. L’installation du matériel commencera à 9h. Le comité des fêtes y apportera son concours.

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée du 06 août au 02 septembre, les numéros de téléphone du maire et des adjoints seront affichés.

Visite de la Société MORPHOSIS

Monsieur TAUVEL Pascal fait un bref compte-rendu de la visite des locaux de la Sté MORPHOSIS. Cette société compte 50 salariés et devrait arriver à Tourville en septembre / octobre 2018. Des travaux seront réalisés dans l’ancien centre de conditionnement de la Bénédictine avant son installation définitive.

14 – Questions diverses

Monsieur DROUET Dominique a fait parvenir en mairie plusieurs questions qu’il aimerait aborder en séance, à savoir :

A la Broche à Rôtir / Mauvais entretien du terre-plein : Monsieur le Maire a pris note et va y envoyer les agents.

Mauvais entretien du terrain de M. DEMETER : Monsieur le Maire signale qu'il a appelé M. DEMETER et lui a sommé de nettoyer son terrain avant le 30 juin prochain.

Mare de M. GEULIN : Monsieur le Maire va voir avec Monsieur GEULIN David pour l'entretien du terrain avant la signature des actes notariés.

Pancarte Route Barrée à Mesmoulins : La commune n'étant pas à l'origine de cette installation, Monsieur le Maire, a retiré ce panneau et le tient à la disposition de son propriétaire en mairie.

Ecole : Aucune nouvelle n'est parvenue en mairie quant au maintien ou à la fermeture de l'école de Ganzeville et d'une classe à Tourville.

Hommage à Benoit HEBERT : Monsieur le Maire annonce qu'il n'est pas prévu d'hommage, d'autant plus qu'aucune manifestation n'ai été faite pour des personnes plus actives sur Tourville.

Information randonnée de l'agglomération : La prochaine randonnée aura lieu le 8 juillet au départ de Tourville.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est déclarée close à 21h30
Le Maire - Dominique SOULET



Thierry
BELLENGER

Naïm
BENSAKHRIA

Jean-François
BOULET

Amélie
CORDIEZ

Dominique
DROUET

Sandrine
ÉNAULT-MULLOT

Serge
FLEURY

Laurence
LAMAILIERE

Yann
LATOURTE

Martine
MASSON

Pascal
TAUVEL